



L'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H), a pour mission de promouvoir le développement et la qualité des logements privés existants.

À cet effet, elle encourage et facilite l'exécution de travaux de réparation, d'assainissement, d'amélioration et d'adaptation d'immeubles d'habitation. Elle accompagne aussi les travaux de transformation de logements, de locaux non affectés à l'habitation, dès lors que ces bâtiments sont utilisés à titre de résidence principale.

Pour ce faire, elle attribue des subventions, qui lui sont versées par l'État, aux propriétaires privés (occupants et bailleurs) selon des critères bien précis.

Ces crédits peuvent être délégués aux Établissements Publics de Coopération Intercommunaux (E.P.C.I.), c'est d'ailleurs le cas pour la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui gère cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2006. Dans ce cas, le président attribue la subvention, après avis d'une commission locale de l'habitat.

Instruction de la demande

Le dossier, auquel devis et plans sont joints, doit être déposé auprès de la délégation locale de l'Anah qui envoie un récépissé de dépôt et instruit la demande.

Parallèlement, le demandeur reçoit un accusé de réception du dossier complet. La requête est ensuite présentée et examinée par la commission locale de l'habitat (composée notamment des représentants de propriétaires et de locataires) présidée par Michel Vancaille, président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. À noter que la commission se réunit au rythme d'une fois par mois.

Enfin, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin notifie au demandeur la décision et le montant de la subvention attribuée.



Exemple d'amélioration de l'habitat grâce à l'obtention de l'Aide à la Pierre (Menuiserie)

Paiement de la subvention

La personne qui sollicite cette aide doit envoyer la demande de paiement à la délégation locale du Pas-de-Calais de l'Anah. Elle doit joindre également les originaux des factures (hors taxe), le relevé d'identité bancaire et les attestations.

Dès réception, les services de l'Anah calculent définitivement le montant de la subvention.

Enfin, la subvention est effectuée par virement sur le compte bancaire du particulier.

Où vous adresser ?

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la délégation locale de l'Anah du Pas-de-Calais



100 Avenue Winston Churchill
62000 ARRAS
Tél: 03.21.22.99.99
www.anah.fr

de 14h à 16h30

Vous pouvez également vous rapprocher du bureau Habitat de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin



6 Rue Lavoisier
62300 LENS
Tél: 03.21.790.513 ou 515
Fax: 03.21.790.509
www.communaupole-lenslievin.fr
rubrique « Habitat »

de 9h à 12h et de 14 à 17h00





Accueil Info Énergie

Deux permanences par mois sont assurées par un spécialiste « Info Énergie » qui éclaire et guide les particuliers pour toutes les questions relatives :

- à la maîtrise de l'énergie (en les aidant à choisir le type d'équipement qui leur convient et à adopter un comportement éco-responsable...)
- aux aides financières accordées dans ce domaine.

Maison équipée de panneaux solaires



Conception : service Communication - Communauté de Lens-Liévin - 21 rue Marcel Sembat - BP 65 - 62302 LENS Cedex

ACCUEIL

La Communauté de Lens-Liévin vous accueille sur rendez-vous au sein de ses bureaux. Afin de vous renseigner sur le montage de votre dossier de subvention, des permanences ont lieu deux fois par mois le 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois.

Munissez vous de votre feuille d'imposition N-2 (par exemple feuille d'imposition 2006 pour un dossier déposé en 2008) uniquement pour les propriétaires occupants.

Horaires

Permanence Logements Anah* :

Les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.


Permanence Info Énergie* :

Les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois de 14h00 à 17h30.

** Toute l'année sauf en Août*

Où?

Attention, il est impératif de prendre rendez-vous au :

 03.21.790.513 ou 515

Les deux permanences se déroulent à l'adresse suivante :

Communauté de Lens-Liévin

Direction du Développement
et des Services Techniques

6 rue Lavoisier - 62300 LENS

